

**COMMUNE DE MONTLHERY (91310)
ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE DE REMEMBREMENT DE LA PLAINE**

PROGRAMME DES TRAVAUX DE RESEAUX

Le présent programme précise les travaux d'équipements et de viabilité, en matière de réseaux, à réaliser sur l'opération "La Plaine" à Montlhéry (91).

Chaque concessionnaire a fait l'objet d'une Déclaration de Travaux en 2013 sur le secteur d'aménagement, ainsi que d'une demande capacitaire pour raccordement réseau du projet "350 logements", en mai 2016.

La présente description des réseaux existants et la définition des principes de viabilisation du secteur d'aménagement, représentent la synthèse des échanges et retours d'informations recueillies auprès des concessionnaires.

1. ASSAINISSEMENT

Les réseaux d'assainissement seront réalisés en mode séparatif depuis chaque lot jusqu'aux exutoires publics.

1.1 Les eaux pluviales

1.1.1 Les eaux pluviales des espaces publics

Les eaux pluviales issues des espaces publics seront traitées et stockées à ciel ouvert, de façon à intégrer la gestion des eaux pluviales au projet d'aménagement et de paysage. Des noues et bassins aériens à faible profondeur seront réalisés afin de collecter et de stocker les eaux pluviales.

Des études géotechniques seront menées ultérieurement lors des études d'avant-projet, afin d'identifier précisément la nature des sols en place, et leur capacité d'infiltration : ces essais et analyse permettront de définir les conditions techniques d'infiltration des eaux pluviales par le biais des noues, et d'affiner le calcul des volumes de rétention nécessaires.

La gestion alternative des eaux pluviales étant particulièrement liée à la gestion du nivellement et à l'aménagement paysager, une *note d'intention – Paysage et gestion des eaux pluviales – ATM* – est jointe au présent document.

1.1.2 Les eaux pluviales d'origine privée

Les eaux pluviales d'origine privée seront stockées par l'acquéreur de chaque lot. L'infiltration à la parcelle sera privilégiée mais reste à vérifier par des études géotechniques. En cas de nécessité, un débit de fuite régulé à 1 l/s/ha vers le réseau d'eaux pluviales projeté sera toléré après stockage.

1.2 Les eaux usées

Le concessionnaire du réseau d'eaux usées est la LYONNAISE DES EAUX.

1.2.1 Eaux usés - Etat existant :

Le secteur d'aménagement est actuellement desservi par les collecteurs d'eaux usées suivantes :

- Rue des Bourguignons : Collecteur EU Ø 200
- Rue de Longpont : Collecteur EU Ø 200
- Rue Dame Hodierne : Collecteur EU Ø 300 à partir de la rue des Archers, vers le collecteur intercommunal

1.2.2 Projet de viabilisation eaux usés - Voiries publiques :

La collecte des eaux usées sera assurée un maillage de collecteur Ø200 PVC, dont les exutoires seront les collecteurs de la rue de Longpont, pour la partie Ouest de l'opération, et la rue Dame Hodierne pour la partie Est.

Le principe de viabilisation et de maillage du secteur d'aménagement, défini avec le concessionnaire, est le suivant :

- Voies nouvelles à créer : Collecteur EU Ø200 PVC à poser
- Rue Dame Hodierne : Collecteur EU Ø200 PVC à poser

La capacité des exutoires d'eaux usées existants apparaît apte à assurer la collecte des eaux usées du futur quartier de 350 logements : sur la base d'un calcul de principe de 1400 équivalent habitants, on obtient un débit de pointe de l'ordre de 5 l/s global pour l'ensemble du secteur d'aménagement, soit un collecteur Ø200.

Par ailleurs, une étude de schéma directeur a été engagée par le SIVOA, pour confirmer la possibilité de raccordement sur les collecteurs existants.

1.2.3 Projet de raccordement eaux usés - Lots à bâtir :

Chaque lot sera alimenté par un branchement particulier, avec un regard de branchement en limite de lot.

L'ensemble des travaux sera effectué sous le contrôle de la LYONNAISE DES EAUX, qui assurera l'exploitation ultérieure des réseaux.

2. EAU POTABLE - DEFENSE INCENDIE

Le concessionnaire du réseau d'eau potable est la LYONNAISE DES EAUX.

2.1 Etat existant :

Le secteur d'aménagement est actuellement desservi par les canalisations d'eau potables suivantes :

- Rue des Bourguignons : Canalisation AEP Ø 150 FONTE
- Rue de Longpont : Canalisation AEP Ø 180 PEHD entre rues de Paris et Dame Hodiernne
Canalisation AEP Ø 100 FONTE entre rues Dame Hodiernne et Templiers
- Rue Dame Hodiernne : Canalisation AEP à déterminer
- Chemin rural à l'Est : Canalisation AEP Ø 60

2.2 Projet de viabilisation réseaux - Voiries publiques :

L'adduction d'eau potable sera assurée un maillage de canalisations Ø180 PEHD, alimentées en bouclage depuis les réseaux de la Rue des Bourguignons, Rue de Longpont, et du chemin rural en limite Est de l'opération.

Le principe de viabilisation et de maillage du secteur d'aménagement, défini avec le concessionnaire, est le suivant :

- Voies nouvelles à créer : Canalisation AEP Ø 180 PEHD à poser
- Rue Dame Hodiernne : Remplacement réseau existant par une canalisation AEP Ø 180 PEHD
- Maillage raccordement : Rue des Bourguignons sur AEP Ø 150 FONTE existant
Rue de Longpont sur canalisations AEP Ø 180 PEHD et Ø 100 FONTE

La capacité des canalisations d'eau potable existantes est apte à assurer la desserte en eau potable du futur quartier de 350 logements, ainsi qu'à alimenter les poteaux d'incendie à y créer, conformément à la réglementation en vigueur.

Des études détaillées seront menées avec les services publics et leur bailleur afin de valider définitivement le schéma d'exploitation et le phasage des réseaux à mettre en œuvre.

2.3 Projet de raccordement - Lots à bâtir :

Chaque lot sera alimenté par un branchement particulier, avec un regard de comptage en limite de lot.

L'ensemble des travaux sera effectué sous le contrôle de la LYONNAISE DES EAUX, qui assurera l'exploitation ultérieure des réseaux.

3. ELECTRICITE

Le concessionnaire du réseau d'eau potable est ERDF.

3.1 Etat existant :

Le secteur d'aménagement est actuellement desservi par des réseaux électriques BT et HT suivants :

Rue des Bourguignons : Câbles HT 150 et 240mm² raccordés au poste DP "PELLE".
Câbles BT 150mm² alimentés par le poste DP "PELLE".

Rue de Longpont : Câbles BT 150mm²

Rue Dame Hodierne : Câbles BT 95mm²

3.2 Projet de viabilisation réseaux - Voiries publiques :

Le secteur d'aménagement sera alimentée électriquement par des réseaux HTA et BT souterrain, à partir des réseaux électriques existants situés en périphérie de l'opération : le poste DP "PELLE" existant est situé Rue des Bourguignons, et un second poste DP est situé Rue des Archers.

La desserte électrique HT et BT sera assurée un maillage de câbles 240mm² et 150mm² souterrains, alimentés en bouclage depuis les réseaux de la Rue des Bourguignons et de Rue de Longpont. Des postes de distribution publique d'électricité seront implantés en fonction de la répartition définitive des logements, ainsi que des choix énergétiques des programmes immobiliers.

Plusieurs postes de distribution électriques publiques seront à créer sur ce secteur : on peut estimer la création de 4 à 5 postes DP pour alimenter le futur quartier de 350 logements.

Le principe de viabilisation et de maillage du secteur d'aménagement, sera défini par le concessionnaire, dans le cadre d'une *étude exploratoire* menée par ERDF, dont le coût sera pris en charge par l'AFU. Cette étude permettra de vérifier la capacité des réseaux HTA et BT existants, et définir le schéma d'exploitation des réseaux à mettre en œuvre.

3.3 Projet de raccordement - Lots à bâtir :

Chaque lot sera alimenté par un branchement particulier, avec un coffret de branchement en limite de lot.

L'ensemble des travaux sera effectué sous le contrôle d'ERDF, qui assurera l'exploitation ultérieure des réseaux.

4. GAZ

Le concessionnaire du réseau d'eau potable est GRDF.

4.1 Etat existant :

Le secteur d'aménagement est actuellement desservi par des réseaux de gaz suivants :

- Rue des Bourguignons : Canalisations gaz MPB Ø63 PE
- Rue de Longpont : Canalisations gaz MPB Ø114 acier
- Rue Dame Hodiernne : Canalisations gaz MPB Ø114 acier

4.2 Projet de viabilisation réseaux - Voiries publiques :

En fonction de l'orientation des sources énergétiques des programmes immobiliers, le secteur d'aménagement pourra être alimenté en gaz, à partir des réseaux de gaz existants situés en périphérie de l'opération.

La desserte en gaz pourra être assurée par un maillage de canalisations PEHD, alimentées en bouclage depuis les réseaux de la Rue des Bourguignons, Rue de Longpont, et Rue Dame Hodiernne.

D'après GRDF, et sur la base du maillage actuel, la capacité des canalisations gaz existantes est apte à assurer la desserte en gaz du futur quartier de 350 logements

Le principe de viabilisation et de maillage du secteur d'aménagement, sera défini par le concessionnaire, dans le cadre d'une *étude de raccordement* menée par GRDF, dont le lancement sera possible après obtention de l'autorisation d'urbanisme du secteur d'aménagement. Cette étude permettra de confirmer la capacité des réseaux gaz existants, et définir le schéma d'exploitation des réseaux à mettre en œuvre.

4.3 Projet de raccordement - Lots à bâtir :

Chaque lot sera alimenté par un branchement particulier, avec un coffret de branchement en limite de lot.

L'ensemble des travaux sera effectué sous le contrôle de GRDF, qui assurera l'exploitation ultérieure des réseaux.

5. TELECOMMUNICATIONS - VIDEOCOMMUNICATIONS

Le concessionnaire du réseau d'eau potable est ORANGE.

5.1 Etat existant :

Le secteur d'aménagement est actuellement desservi par des réseaux de gaz suivants :

Rue des Bourguignons : Génie civil souterrain 10 fourreaux Ø45

Rue de Longpont : Génie civil souterrain 4 fourreaux Ø45 + 3 fourreaux Ø60

5.2 Projet de viabilisation réseaux - Voiries publiques :

Le secteur d'aménagement sera alimenté en télécommunication et vidéocommunications par des réseaux souterrains, à partir des réseaux existants situés en périphérie de l'opération.

La desserte en télécommunication et vidéocommunication sera assurée un maillage de génie civil souterrain (fourreaux Ø45 + Ø80 + chambres de tirage), alimentées en bouclage depuis les réseaux de la Rue des Bourguignons, et de la Rue de Longpont. Des armoires SR (sous-répartiteurs) seront implantées en fonction de la répartition définitive des logements.

Le principe de viabilisation et de maillage du secteur d'aménagement, sera défini par le concessionnaire, dans le cadre d'une *étude des infrastructures et du projet de câblage fibre* menée par ORANGE, dont le coût sera pris en charge par l'AFU. ORANGE ayant confirmé par courrier la capacité de ses réseaux existants à desservir le secteur d'aménagement, l'étude permettra de définir le schéma d'exploitation des réseaux à mettre en œuvre.

5.3 Projet de raccordement - Lots à bâtir :

Chaque lot sera alimenté par un branchement particulier, avec un regard de branchement en limite de lot.

L'ensemble des travaux sera effectué sous le contrôle d'ORANGE, qui assurera l'exploitation ultérieure des réseaux.

6. ECLAIRAGE PUBLIC

Le gestionnaire du réseau d'éclairage est la MAIRIE DE MONTLHERY.

6.1 Etat existant :

Le secteur d'aménagement est actuellement desservi par des réseaux d'éclairage suivants :

Rue des Bourguignons : Réseau d'éclairage public (câble aérien)

Rue de Longpont : Réseau d'éclairage public (câbles souterrains et aériens selon secteurs)

6.2 Projet de viabilisation réseaux - Voiries publiques :

Le secteur d'aménagement sera équipé d'un réseau d'éclairage public, dont le choix du matériel sera défini avec la Mairie de MONTLHERY. L'alimentation des réseaux sera réalisée par un génie civil et câblage souterrains.

Le réseau d'éclairage public sera composé de candélabres afin d'assurer l'éclairage des voies publiques et sentes piétonnes publiques. Son alimentation nécessitera la création d'armoire de commande, toutefois, il sera étudié avec le bailleur du réseau, les puissances disponibles sur les armoires existantes, et donc la possibilité de raccorder une partie des candélabres aux réseaux existants. L'objectif reste d'optimiser le nombre d'armoires de commande, et de limiter les coûts d'entretien pour la collectivité.

La construction du réseau d'éclairage public sera conforme au cahier des charges techniques de la collectivité.

L'ensemble des travaux sera effectué sous le contrôle de la Mairie de MONTLHERY, et de son bailleur d'éclairage public, qui assureront l'exploitation ultérieure des réseaux.

7. DISPOSITIONS POUR LA COLLECTE DES DECHETS

En prévision des futures demandes de la Mairie, le projet intégrera des réservations de voirie, dont les implantations restent à définir, pour des aires de collectes des conteneurs, ou des conteneurs enterrés de collecte des déchets.

Des études seront menées ultérieurement avec les services publics concernés, afin de définir les modèles et le nombre des conteneurs à mettre en œuvre.

ANNEXES CONCESSIONNAIRES

- Schéma LYONNAISE DES EAUX du réseau d'eaux usées existant
- Courrier ERDF relatif à l'étude exploratoire à réaliser
- Mail GRDF confirmant la possibilité de raccordement du secteur d'aménagement
- Courrier ORANGE confirmant la possibilité de raccordement du secteur d'aménagement

Vos réf.

Monsieur FURGEROT Charles-Jean

Nos réf. AA21/067104

15 rue de la Gouttière

Interlocuteur Virginie CARAMBOT
L'Accueil Raccordement Electricité Marché d'Affaires
☎ 0969 321 899

91310 LINAS France

Objet *Notre proposition d'étude Exploratoire*
222-pré-étude-350 lots-M. Furgerot-Montlhery-VC
Rue des Bourguignons - Rue de Longpont -Rue Dame Hodiernne - La plaine - MONTLHERY

MELUN , le 07/06/16.

Chère Cliente, Cher Client,

Nous vous adressons ci-joint, en deux exemplaires, un devis d'un montant de 6068.53 € TTC, relatif à l'affaire citée en objet.

Si cette proposition obtient votre agrément, vous voudrez bien nous retourner un exemplaire du devis daté, signé, revêtu de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord', accompagné de son règlement.

A réception de votre accord et du règlement, conformément à la demande que vous nous avez complétée, nous vous précisons :

- *les ouvrages électriques à créer dans le domaine de tension BT hors du terrain d'assiette de l'opération*
- *le nombre postes HTA/BT à créer pour la desserte du projet en BT*
- *les ouvrages électriques à créer dans le domaine de tension HTA*
- *les ouvrages électriques à modifier sur le Réseau Public de Distribution existant hors du terrain d'assiette de l'opération,*
- *le coût estimatif du raccordement et les délais estimés pour la réalisation des travaux.*

Rappel :

- *Cette pré-étude n'estimera pas le coût du réseau basse tension créé dans le terrain d'assiette d'opération ni celui des branchements réalisés dans le cadre du projet.*
- *La pré-étude, est conduite sur la base de la situation du réseau existant au moment de l'étude. Elle ne porte que sur l'analyse des conséquences du raccordement de votre projet sur le transit d'énergie et les chutes de tension sur le Réseau Public de distribution.*
- *Les réseaux à créer ou à modifier pour assurer le raccordement de l'opération ne font l'objet d'aucune recherche approfondie de tracé et ne prennent pas en compte les éventuelles contraintes liées à la voirie et au franchissement d'obstacles particuliers.*
- *Le résultat de la pré-étude n'engage pas ERDF sur la solution de raccordement de l'opération, le coût ni les délais estimés.*

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Chère Cliente, Cher Client, nos salutations distinguées.

Votre Conseiller Raccordement

MELUN, 07/06/16

DEVIS à renvoyer

DEVIS PRESTATION
N° AA21/067104/001001

(A rappeler dans toute correspondance : Devis établi gratuitement)

Interlocuteur technique : AREMA
Téléphone : 0969 321 899

Monsieur FURGEROT Charles-Jean
15 rue de la Gouttière
91310 LINAS France

Objet : 222-pré-étude-350 lots-M. Furgerot-Monthery-VC
Rue des Bourguignons - Rue de Longpont -Rue Dame Hodiernne - La plaine à MONTLHERY

Prestations	TVA	HT
Prestations au canevas	20%	5 057.11 €

Total HT 5 057.11 €
Montant TVA 1 011.42 €
Total TTC 6 068.53 €

CONDITIONS GENERALES : (voir pages suivantes ou verso)

ACCORD : Je soussigné,, vous donne mon accord sur ce devis n°AA21/067104/001001 d'un montant de 6068.53 € TTC et vous passe commande après avoir pris connaissance des conditions générales et particulières, des révisions de prix et annexe ci-jointes. Je vous adresse le règlement de 100% du net de l'opération TTC, soit 6068.53 €.

Fait à

, le

Signature(*)

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Adresse de Paiement : ERDF - DR Ile de France Est
Trésorerie
3 Place Arthur Chaussy
BP 50
77002 MELUN CEDEX

Vincent MONGELLAZ

De: davor.hegic@grdf.fr
Envoyé: mardi 24 mai 2016 11:25
À: Vincent MONGELLAZ
Cc: sandra.payet@grdf.fr
Objet: RE: MONTLHERY / LA PLAINE / PLAN MASSE
Pièces jointes: Plan de maillage gaz Route des Templiers Montlhery.doc

Monsieur Mongellaz,

En complément de notre entretien téléphonique, je vous joins un plan de maillage gaz indiquant bien la proximité du réseau en bordure de votre future ZAC.

Par ailleurs, je vous rappelle que ce plan est à titre informatif et ne confirme pas avec exactitude l'emplacement du réseau gaz, une demande de renseignements complémentaires sera à réaliser auprès de nos services habilités.

Restant disponible pour tout complément.

Bien cordialement



Davor HEGIC
Conseiller Aménagement
Direction Développement Réseau
Région Ile-de-France
6 rue de la Liberté
93691 PANTIN Cedex
Tél : 01.49.42.57.71
Mobile : 06.68.23.13.79
Fax : 01.49.42.57.69
davor.hegic@grdf.fr

De : Hegic Davor (Gaz Réseau Distribution France)
Envoyé : vendredi 20 mai 2016 11:03
À : 'v.mongellaz@invarr.fr'
Cc : Payet Sandra (Gaz Réseau Distribution France)
Objet : RE: MONTLHERY / LA PLAINE / PLAN MASSE

Bonjour Monsieur Mongellaz,

En complément de mon message téléphonique de ce jour, et à titre d'information, notre réseau gaz est parfaitement maillé en bordure de votre projet d'aménagement pouvant donc assurer la desserte de votre future ZAC et l'alimentation de vos futurs logements.

Ces informations restent néanmoins à étudier techniquement et économiquement comme au préalable de toute demande de desserte dans un projet d'aménagement.

Pour échanger sur la question, je vous invite à me contacter selon votre convenance.

Bien cordialement.



Davor HEGIC
Conseiller Aménagement
Direction Développement Réseau
Région Ile-de-France
6 rue de la Liberté
93691 PANTIN Cedex
Tél : 01.49.42.57.71
Mobile : 06.68.23.13.79
Fax : 01.49.42.57.69
davor.hegic@grdf.fr

De : Vincent MONGELLAZ [<mailto:v.mongellaz@invarr.fr>]

Envoyé : vendredi 13 mai 2016 18:10

À : Payet Sandra (Gaz Réseau Distribution France)

Cc : JeanFURGEROT

Objet : MONTLHERY / LA PLAINE / PLAN MASSE

Bonsoir Mme PAYET,

Suite à notre entretien téléphonique, vous trouverez en PJ le plan de situation et plan masse de l'opération LA PLAINE à MONTLHERY, précisant la répartition des logements et leur typologie : le but de notre démarche est de vérifier la capacité des réseaux gaz existants en limite du secteur d'aménagement, pour alimenter le futur quartier.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,
Cordialement



Vincent MONGELLAZ

12, rue Pierre Josse – 91070 BONDOUFLE

Tél. 01 60 86 27 90 – Fax. 01 60 86 29 82

Port. 07 83 46 05 04

v.mongellaz@invarr.fr

De : Vincent MONGELLAZ

Envoyé : mercredi 11 mai 2016 09:40

À : 'sandra.payet@grdf.fr' <sandra.payet@grdf.fr>

Objet : MONTLHERY / LA PLAINE / FORMULAIRE PRE-ETUDE

Bonjour,

Suite à mon message téléphonique, je vous confirme ma demande de procédure pour engager une pré-étude GRDF de raccordement d'un futur quartier sur la Commune de Montlhéry, représentant 350 logements à créer sur 10ha.

Cordialement



Vincent MONGELLAZ

12, rue Pierre Josse – 91070 BONDOUFLE

Tél. 01 60 86 27 90 – Fax. 01 60 86 29 82

Port. 07 83 46 05 04

v.mongellaz@invarr.fr



Votre interlocuteur : Mohamed Sami ALIOUI
Téléphone : 0146790604
sami.alioui@orange.com
Réf : O/UPR IDF / DA / IMMO / Site Noisy le
Grand/MA/IMMO/16/U6A8LLO1614739

FURGEROT
Monsieur HARLES JEAN FURGEROT
15 rue DES GOUTTIERES
91310 LINAS

NOISY LE GRAND, le 06/06/2016

Objet : 215 Collectifs 45 pavillons 90 lot viabilises ; dossier n° U6A8LLO1614739

Monsieur

Vous allez réaliser le programme immobilier cité en objet. Je vous informe que Orange est en mesure d'alimenter ce programme et vous remercie de votre confiance.

Afin de formaliser nos relations pour raccorder ce programme au réseau de communications électroniques, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint nos propositions* de prestations cuivre (1 ou 2 offres) et fibre optique (le cas échéant selon les articles R111-14 et R111-1 du Code de la construction).

Je vous saurais gré de retourner à l'adresse ci-dessous un exemplaire du devis de prestation cuivre (prestation avec ou sans câblage selon proposition) et fibre optique (le cas échéant) avec la mention manuscrite « bon pour exécution des prestations » suivie de votre signature, en précisant nom et qualité du signataire ainsi que le numéro de Siret.

Ce document devra être accompagné d'un plan de situation et d'un plan de masse et VRD (SAUF SI VOUS LES AVEZ DÉJÀ TRANSMIS) de préférence sous format informatique ainsi qu'une information sur les dates de lancement et de réception (important) de votre projet.

Orange
UPR IDF / DA / IMMO / Site Noisy le Grand

BP 100
93162 NOISY LE GRAND cedex

La signature des documents contractuels par le Maître d'Ouvrage constituera un préalable à nos engagements. Un chargé d'affaires prendra alors contact avec vous afin de démarrer la procédure.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Mohamed Sami ALIOUI

(*) : offres proposées à date sous réserve de modifications liées à la réglementation



Votre interlocuteur : Mohamed Sami ALIOUI

Téléphone : 0146790604

sami.alioui@orange.com

Réf : O/UPR IDF / DA / IMMO / Site Noisy le

Grand/MA/IMMO/16/U6A8LLO1614739

Objet : 215 Collectifs 45 pavillons 90 lot viabilisés ; dossier n°
U6A8LLO1614739.

FURGEROT

Monsieur HARLES JEAN FURGEROT

15 CHEM DE LA GOUTTIERE

91310 LINAS

NOISY LE GRAND, le 06/06/2016

Monsieur

Dans le cadre de la prestation fibre optique, nous vous rappelons que le décret n°2009-52 du 15/01/09 et les articles R111-14 et R111-1 stipulent que les bâtiments à usage d'habitations, mixtes et professionnels doivent être équipés de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux logements et/ou locaux.

Ces lignes relient chaque logement et local par au moins 1 fibre par logement et/ou local.

je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre nouvelle proposition de prestation fibre optique.

Vous voudrez bien retourner un exemplaire dûment complété et signé accompagné de ce document à l'adresse suivante :

Orange
UPR IDF / DA / IMMO / Site Noisy le Grand

BP 100
93162 NOISY LE GRAND cedex

Le signataire reconnaît choisir librement entre les deux prestations présentées (mono fibre, multi fibre) et retenir l'une d'elle. La validation du choix est déterminée en cochant la case correspondante ci-dessous

- prestation en mono fibre
 prestation en multi fibre

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Mohamed Sami ALIOUI

Signature du Maître d'ouvrage (précédée de la mention " Bon pour exécution des prestations ")



Résoline

« Les clés de votre réseau »

Orange SA au capital de 10595541532 € - 380 129 866 RCS PARIS

DEVIS n° U6-A8L-LOT-16-019645

établi pour la réalisation de prestations (*)

(*) sous réserve d'obtention des autorisations légales d'implantation.

Etabli le : 06/06/2016

Par : Mohamed Sami ALIOUI

Durée de validité du devis : 4 mois

Durée de validité de l'offre : 18 mois

Référence : FT/UPR IDF / DA / IMMO / Site Noisy le Grand/MA/IMMO /16/U6A8LLO1614739, N°AS : 1605422

Référence client :

Description des travaux : 215 Collectifs 45 pavillons 90 lot viabilisés

Lieu des travaux :

RUE DES BOURGUIGNONS
secteur d'aménagement LA PLAINE
91310 MONTLHERY

REFERENCES CLIENT

Coordonnées :

FURGEROT

Monsieur HARLES JEAN FURGEROT

15 RUE DES GOUITTIERES

91310 LINAS

Adresse de facturation (*) :

(*) A ne remplir que si l'adresse de facturation du client est différente de son adresse postale .

PRESTATION(S)	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (€)
Prestation(s) Travaux.				
H4 97 -144 Etude des infrastructures et du projet câblage fibre pour pavillons et immeubles, suivi des trx et recette de conformité	UNS	1	2895.0	2895.00
S/TOTAL :				2895.00

Arrêté le présent devis à la somme de : trois mille quatre cent soixante quatorze Euros et zéro Cents	Montant total Hors Taxes	2895.00 €
	Montant TVA à 20.0 %	579.00 €
	MONTANT TOTAL TTC	3474.00 €

ACOMPTE

ACOMPTE de 1389.60 € TTC à verser à réception de facture (émission dès la signature du présent devis pour acceptation), délai de paiement de 30 jours

Le délai de règlement est de 30 jours après réception de la facture.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales au verso du devis.

Fait en deux exemplaires originaux,

A NOISY LE GRAND, le 06/06/2016

Pour Orange
Mohamed Sami ALIOUI

UPR IDF / DA / IMMO / Site Noisy le Grand

93162 NOISY LE GRAND

A LINAS le

Devis accepté par :

Fonction :

Signature (précédée de la mention " Bon pour exécution des prestations ")

SIRET :